

Conseil
régional de
l'environnement
Chaudière-
Appalaches

Conseil
d'administration

M. Guy Lessard, président
Récupération Frontenac

M. Richard L. Jauron,
vice-président
Lab Chrysotile inc.

M. André Poitras,
secrétaire-trésorier
Société VIA inc.

M. André Bélisle,
administrateur
*Association québécoise de lutte
contre la pollution
atmosphérique*

M. Jean-François Carrier,
administrateur
*Centre local de développement
de la MRC Desjardins*

M. Léonard Chabot,
administrateur
*Fédération UPA Lotbinière-
Mégantic*

M. Michel Clavet,
administrateur
*Mouvement des amis de la
rivière du Sud*

M. Yvon Côté, administrateur
*Comité de restauration de la
rivière Etchemin*

M. Jean-Luc Daigle,
administrateur
Ville de Saint-Romuald

M. Jean-Michel Gouin,
administrateur
*Groupe d'intervention et de
restauration de la Boyer*

M. Martin Paulette,
administrateur
*Groupe faunique du
triangle de Bellechasse*

M. Jean Pineault,
administrateur
Représentant des citoyens

LES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS

et **L'ENVIRONNEMENT**



Desjardins

Prendre ses affaires en
mains, c'est aussi faire
en sorte de léguer aux
générations futures un
milieu de vie propice
à leur santé, à leur
épanouissement et
leur prospérité.

**Caisses populaires
Desjardins**



La récupération joue un rôle important
pour la préservation de l'environnement



ROYAL MAT

Produits manufacturés à partir de pneus récupérés

132, 181^e Rue, Parc Industriel, Beauceville (Québec) Canada G0S 1A0
Téléphone : (418) 774-3694 ou 774-5694 – Télécopieur : (418) 774-2905
Internet : <http://www.neutra-phone.com>

Une production
qui se soucie de
l'environnement...

Des performances qui en disent long :

- La production de 1 tonne métrique de pâte recyclée ne requiert que 7m³ d'eau, soit 4 à 5 fois moins que nos concurrents.
- Le taux de matières en suspension est de 0,6 kg/tonne, soit 45 fois inférieur aux normes gouvernementales.
- La DBO (Demande Biologique en Oxygène) correspond à 0,075 kg/tonne, ce qui constitue un taux 100 fois inférieur aux normes en vigueur.
- Chaque tonne de pâte désencrée produite à l'usine permet de sauver en moyenne de 20 à 30 arbres, ce qui contribue à la préservation de nos forêts.
- Parmi l'ensemble des usines canadiennes de pâtes et papiers, notre usine est l'une de celles dont la consommation d'eau est la plus faible.
- L'efficacité de nos procédés se traduit directement par une diminution des besoins d'enfouissement en zone urbaine.

Une nouvelle
génération de
pâte désencrée



Éco-Lien



Bulletin d'information trimestriel, volume 2 numéro 3

Printemps 1999

Mot du lauréat du prix reconnaissance en environnement pour les 10 ans de Chaudière-Appalaches



Pierre Coderre, anthropologue et avocat spécialisé en droit de
l'environnement et droit municipal

Heureux d'être le lauréat du prix reconnaissance en environnement décerné le 16 avril dernier à l'occasion du gala célébrant le 10^e anniversaire de la région Chaudière-Appalaches, je profite de l'occasion qui m'est donnée pour présenter en quelques mots le thème du présent numéro d'Éco-Lien. Il porte sur un aspect très déterminant de la qualité de vie et des besoins de la population, de la préservation du milieu naturel et de la vie végétale et animale, c.-à-d. la gestion de l'eau. Il faut rappeler que, lors de la création du CRECA, la tenue d'une consultation publique lui a permis de déterminer ses priorités, dont la première est l'amélioration de la qualité de nos cours d'eau. Il s'agit de plus d'un élément d'actualité considérant la présente consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec, menée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), qui vise à recueillir les préoccupations de la communauté afin de permettre au gouvernement de se doter d'une politique québécoise sur la gestion de l'eau. Les individus et les organisations sont conviés à déposer des mémoires entre septembre et décembre 1999.

Un mode de gestion de l'eau préconisé par les organismes de rivière de notre région est la gestion par bassin versant. Le bassin versant est composé de l'ensemble des cours d'eau et de l'eau souterraine du territoire qui alimente une rivière ou même un fleuve, et toutes les activités et les usages qui se produisent sur l'étendue de celui-ci peuvent avoir un impact potentiel sur la qualité et la quantité de l'eau. Il faut par ailleurs souligner que les citoyens et les entreprises de notre région s'alimentent à 47 % en eau souterraine, et que nos connaissances sur celle-ci sont actuellement déficientes.

Les initiatives régionales laissent entrevoir des pistes de solutions envisageables pour l'utilisation de notre précieuse

L'EAU : À LA SOURCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

richesse qu'est l'eau. Un essor responsable et harmonieux conciliant tous les aspects du développement durable (sociaux, économiques et environnementaux) est pris en considération dans la gestion de l'eau par bassin versant. En effet, COBARIC II qui élabore actuellement un schéma directeur de l'eau composé d'un plan d'action prioritaire, le Comité de restauration de la rivière Etchemin (CRRE) qui a récemment formé un conseil provisoire de bassin et les autres organismes de rivière, tels ceux des rivières Boyer, du Sud et Bélair, croient possible de concilier les intérêts de chacun.

Une approche intégrée de la gestion de l'eau, invitant tous les intervenants à se concerter afin de développer une utilisation rationnelle de cette ressource vitale, coule de source !



Dans l'ordre habituel :
M. H.-Marcel Veilleux, Conférence des préfets de Chaudière-Appalaches,
M. Pierre Coderre et M. Jean-Marc Paquet, MRC de Beauce-Sartigan
PHOTO : Serge Lamontagne, La Voix du Sud

Regard sur vos projets

Nettoyage des berges du fleuve à Saint-Romuald

Monique Vachon, présidente, Comité de la bordure fluviale de Saint-Romuald

Le 12 juin prochain, le Comité de la bordure fluviale de Saint-Romuald (CBF) réalisera une opération de nettoyage des berges de Saint-Romuald, le même jour que le regroupement pour la mise en valeur du secteur de la rue Saint-Laurent, à Lévis. Comme l'an passé, le CBF est supporté par l'administration municipale, l'entreprise privée et des organismes communautaires et invite la population à participer à cet effort d'assainissement des berges. Cette année, nous désirons associer les propriétaires riverains à ce projet collectif. Nous leur avons donc distribué un communiqué les invitant à nettoyer leur berge ou plage le jour où le CBF s'occupera du terrain public.

Programme de la journée :

12h30 Rassemblement au parc de l'Anse Benson :

En plus des nettoyeurs, nous espérons la présence du maire de Saint-Romuald, des Amis de la vallée du Saint-Laurent, de représentants de Pêches et Océans Canada, du CRECA ainsi que de la Fondation de la faune du Québec. Après les salutations et les mots de bienvenue, nous formerons les équipes de travail qui se déploieront entre la rivière Chaudière et la rivière Etchemin.

12h45 à 14h45 Nettoyage des berges

15h00 Retour au parc de l'Anse Benson

Il y aura une légère collation et une remise des prix pour les trouvailles les plus originales et les plus inusitées.

Toute la population de Saint-Romuald est invitée, beau temps mauvais temps au bord du fleuve samedi le 12 juin. Vous devez avoir avec vous des bottes et des gants de travail, un imperméable en cas de pluie et surtout beaucoup d'enthousiasme, de bonne humeur et le désir de fraterniser avec d'autres amoureux du fleuve.

Mobiliser la population de Saint-Romuald pour nettoyer les berges contribue à diminuer la pollution de l'eau du fleuve et à accélérer la végétalisation des habitats riverains. Cela rend aussi les rives plus agréables à regarder et à fréquenter.

Le CBF de Saint-Romuald veut aller plus loin dans son désir de protection, de conservation, de restauration et de mise en valeur du patrimoine naturel de Saint-Romuald. Il a donc récemment signé un protocole d'entente avec les Amis de la vallée du Saint-Laurent dans le but de pro-

duire une photo-mosaïque ainsi qu'un plan directeur de protection et de mise en valeur des rives de Saint-Romuald.

Un plan directeur sera pour la Ville et les groupes de citoyens intéressés par le fleuve et ses rives un outil de développement important. Les principaux objectifs sont de : conserver et mettre en valeur un milieu naturel riche, donner un cadre à des ententes de conservation volontaire, développer l'intérêt pour l'observation des richesses naturelles du marais, prévenir le développement anarchique du rivage de Saint-Romuald et rentabiliser les efforts déjà consentis en faveur du fleuve.

En conclusion, mentionnons que le rivage de Saint-Romuald, situé dans une zone urbaine, comporte plusieurs accès publics contrairement à plusieurs villes et municipalités riveraines du Québec.



PHOTO : Pêche et Océans Canada, D. Chamard

Éco-Lien

Bulletin trimestriel publié par le CRECA.
Imprimé sur du papier 100% recyclé.
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 1997 ISSN 1480-2341
Tirage: 500 exemplaires
Coordination : Diane Forget et Céline Gauthier
Révision linguistique : Gylaine Pelletier
Traitement de texte : Nathalie Poulin
Pour nous joindre : 45, rue Desjardins, bureau 104, Lévis, Québec, G6V 5V3
Tél.: (418) 838-1214 Téléc.: (418) 838-1216 Internet: cre.ca@videotron.ca

Les fleurs



À la Régie intermunicipale des déchets de la rive sud de Québec pour s'être méritée le prix environnement lors de la remise des prix d'excellence de la Ville de Lévis à l'occasion du Gala Desjardins le 28 avril dernier.

À trois propriétaires de Saint-Charles-de-Bellechasse, Mme Liliane Marquis-Morin, MM Denis Gagnon et Pierre Bolduc qui ont accepté que près de 2 900 végétaux de 18 espèces différentes soient plantés, en bordure et dans le ruisseau du Portage qui passe sur leur propriété afin de prolonger un projet de corridor faunique qui permet de relier un boisé existant et la rivière Boyer via le ruisseau. Les principaux partenaires sont la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, Canards illimités Canada et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

Le pot



À une entreprise de Sainte-Marie-de-Beauce pour avoir enfreint, le 16 et le 17 octobre 1995 à Tring-Jonction, la Loi sur la qualité de l'environnement, alors que l'usine était en exploitation sans avoir obtenu au préalable le certificat d'autorisation à cette fin.

À une municipalité régionale de comté (MRC) de la région Chaudière-Appalaches pour avoir outrepassé la capacité d'un site d'enfouissement sanitaire à quatre reprises entre le 20 février 1995 et le 29 août 1995. À la suite à ces infractions commises en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC se voit dans l'obligation de déboursier une amende totalisant 9000 \$.

À 22 individus pour des infractions commises à l'encontre de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune ; les amendes totalisant 23 800 \$ se répartissent comme suit : activités de braconnage : 17 500 \$ (10 personnes) ; surplus de possession d'ail des bois en relation avec le Règlement sur l'ail des bois : 4 800 \$ (11 personnes) ; altération de la qualité de l'habitat du poisson : 1 500 \$ (1 personne).

À un citoyen de Sainte-Hénédine, qui s'est reconnu coupable de deux infractions commises en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, c.-à-d. d'avoir exploité le 6 mai 1997, un nouveau type d'élevage sans détenir au préalable le certificat d'autorisation nécessaire et d'avoir rejeté à la même date, du fumier, du purin et de l'eau contaminée. Il devra déboursier une amende totale de 2 600 \$.

À l'agenda

JUIN

Présentation du contenu du Plan général d'aménagement forestier de la forêt publique de l'unité de gestion des Appalaches

Date et lieu : 1 ou 2 juin 1999, Saint-Jean-Port-Joli

Gestion FORAP (418) 598-3001

Assemblée générale annuelle du CRECA

Date et lieu : 3 juin 1999 à 14h30, Érablière Franco, Saint-Henri-de-Lévis

CRECA (418) 838-1214

Ateliers thématiques du BAPE sur la gestion de l'eau

Dates et thèmes :

1 juin 1999 : Les menaces globales

2 juin 1999 : L'agriculture et ses multiples usages de l'eau

3 juin 1999 : Les eaux souterraines

4 juin 1999 : L'approche écosystémique et la gestion par bassin versant

Lieu : Québec

BAPE 1 800 463-4732

Nettoyage des berges, Saint-Jean-Port-Joli

Date et lieu : 5 juin 1999, 9 h 00, Saint-Jean-Port-Joli

Maison des jeunes Patriotes (418) 598-3942

Journée mondiale de l'environnement

Date : 5 juin 1999

Rencontre de concertation sur la gestion de l'eau

Date et lieu : 9 ou 10 juin 1999, Montmagny

CRCD Chaudière-Appalaches (418) 248-8488

Journée technique : Économie d'eau potable, détection de fuites

Date et lieu : 10 juin 1999, Québec

RÉSEAU environnement (514) 270-7110

Nettoyage des berges de Saint-Romuald

Date et lieu : 12 juin 1999, Saint-Romuald

Comité de la bordure fluviale (418) 834-6763

Fête de l'eau

Date et lieu : 17 au 20 juin 1999,

Ville de Saint-Romuald : (418) 839-4141



Actualités

Les lacs et les cours d'eau : des milieux vivants et protégés

Avec le retour du printemps et la reprise des activités plus nombreuses à proximité des lacs et des cours d'eau, la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches de Faune et Parcs Québec rappelle que les lacs et les cours d'eau sont des milieux vivants et protégés. Il est donc indispensable de se renseigner avant d'y effectuer des travaux.

Des activités qui causent des torts

Plusieurs activités, à proximité ou dans les plans d'eau, causent des torts considérables à la faune et à son habitat. À titre d'exemple, mentionnons :

- La modification de l'emplacement d'un cours d'eau pour en éliminer les courbes brise son équilibre naturel. Il en résulte une augmentation de la vitesse des courants et l'apparition de problèmes comme la dégradation des rives de terrains situés plus bas le long du cours d'eau;
- Le prélèvement de gravier dans le lit des cours d'eau entraîne la destruction de l'habitat de reproduction de la truite et d'autres espèces de poissons. Il provoque aussi le transport de sable et d'autres particules fines qui peuvent étouffer les frayères situées plus bas dans le cours d'eau;
- Le déversement de terre, de sable ou de tout autre matériau dans le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac détruit les

habitats fauniques présents;

- L'enlèvement et la destruction de la végétation riveraine amplifient les problèmes de dégradation des rives.

Se renseigner

Parce qu'ils constituent un bien collectif, même sur les terres privées, les rives et le littoral des cours d'eau et des lacs bénéficient de mesures de protection particulières; on ne peut donc intervenir sans autorisation dans un lac ou un cours d'eau. Il est donc indispensable de se renseigner auprès des autorités responsables avant d'effectuer des travaux dans la rive et le littoral des lacs et des cours d'eau. En effet, les règlements des municipalités contiennent des dispositions concernant la protection des lacs et des cours d'eau et un permis doit être délivré. De plus, dans certains cas, une autorisation doit être obtenue au préalable auprès de la Faune et Parcs Québec.

Pour toute question concernant la protection des lacs et cours d'eau, on communique avec sa municipalité ou avec le personnel du Service de la faune et du milieu naturel, au numéro (418) 832-7222 à Charny.

Source : communiqué de presse, 27 avril 1999, Direction régionale de la Chaudière-Appalaches, Faune et Parcs Québec

10



Recommandations du comité provincial sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et cours d'eau du Québec

Parmi les recommandations proposées dans le rapport du Comité, en voici quelques-unes (tirées des pages 25 et 26 du rapport) relatives à la protection de l'environnement :

- Qu'une réglementation québécoise de base sur les nuisances soit adoptée (notamment : émission maximum de bruit des moteurs);
- Que sur les lacs de moins de 1 km² et sur les lacs de moins de 4 km² servant de réservoir d'eau potable, les embarcations à moteur à essence soient interdites;
- Que le règlement actuel soit modifié afin que dans le cas des lacs de moins de 4 km², la vitesse soit limitée à 30 km/h;
- Que le ministère de l'Environnement et de la Faune détermine en concertation avec les organismes du milieu, des zones à accès limité ou des seuils de capacité d'accueil pour des frayères ou autres zones de protection de la faune et de la flore aquatique ou des zones de baignade.

Pour plus d'informations consulter le site Internet du ministère de l'Éducation (www.meq.gouv.qc.ca) ou s'adresser au centre d'information multimédia au (418) 643-6363.

Regard sur vos réussites

La qualité des eaux du Grand Lac Saint-François, une priorité pour ses riverains

Gérard Allard, président, Association des Propriétaires Riverains du Lac Saint-François

Le Grand Lac Saint-François, avec ses 51 km², est le 3^e en importance de la rive sud du Saint-Laurent. Sa longueur et sa profondeur maximale sont respectivement de 27, 03 km et de 40,2 m. Dès ses débuts, l'Association des Propriétaires Riverains du Lac Saint-François (APRLSF) a premièrement sensibilisé les riverains et les six municipalités environnantes du besoin de fosse septique adaptée à la qualité du sol récepteur. Pour ce faire, l'APRLSF a tenu des réunions avec les représentants du ministère de l'Environnement et, au début des années 80, les élus municipaux ont été informés des programmes de subvention disponibles pour l'épuration des eaux usées des municipalités entourant le Grand Lac Saint-François. Plusieurs municipalités se sont prévaluées de moyens d'épuration de leurs eaux usées, ce qui a contribué largement à la réduction des charges des eaux usées entrant dans le lac.

En 1981, l'APRLSF a fait une caractérisation des rives et, durant plusieurs années, a fait la promotion de la revégétation de celles-ci par le biais des campagnes de sensibilisation auprès des riverains en leur fournissant gratuitement des arbustes et arbres.

En février 1992, l'APRLSF a rencontré la MRC de l'Amiante et les six municipalités afin de les informer et les orienter vers l'adoption d'une réglementation de la vitesse des embarcations à moteur sur le lac. Leur collaboration avec la direction du Parc de Frontenac a permis, en plus de réglementer la vitesse sur le lac (en août 1997), de procéder à l'achat et à la gestion des bouées indiquant les limites de vitesse et les obstacles conformément aux règlements régis par la Garde Côtière.

Toutes ces initiatives contribuent au maintien et à l'amélioration de la qualité des eaux et du littoral menacée par la dégradation et l'érosion des rives.

Également, l'APRLSF a publié la carte du Lac Saint-François qui indique la zone de protection de rive où la vitesse est contrôlée à 10km/h, la vitesse limite permise par secteur, les bouées indiquant les obstacles et les divers points d'intérêt. Cette carte, avec la collaboration des divers intervenants récréo-touristiques, se veut aussi un article de promotion indispensable au développement éco-touristique du Grand Lac Saint-François.

Depuis octobre 1992, les associations des lacs, soit le Grand Lac Saint-François, Aylmer et Louise, ont convié les Services hydrauliques du ministère de l'Environnement et Hydro-Sherbrooke dans le cadre d'une gestion intégrée du niveau des eaux desdits lacs qui tient compte des besoins environnementaux, fauniques et touristiques. Les échanges entre ces organismes se font annuellement : à l'automne pour faire le bilan de la saison estivale terminée et au printemps pour informer les

riverains des orientations et des objectifs des utilisateurs hydrauliques, notamment le niveau des eaux prévu sur chaque lac au cours de la période estivale. Ainsi, les usagés peuvent profiter au maximum des plans d'eau tout en conciliant les engagements hydrauliques contractés entre le ministère de l'Environnement et Hydro-Sherbrooke qui est le demandeur de débit. Les autres usagés hydrauliques notamment Kruger et Domtar, prennent le fil des eaux pour leur besoin hydroélectrique.

Nous profitons de cette occasion pour souligner la grande collaboration d'Hydro-Sherbrooke et du ministère de l'Environnement dans la gestion du niveau des eaux, ce qui nous espérons se reflétera dans les ententes à venir, soit en 2003 lors de la signature de servitude hydroélectrique d'une durée de 50 ans entre Hydro-Sherbrooke et les Services hydrauliques du ministère de l'Environnement.

Nous demandons aussi la collaboration de nos amis pêcheurs. Le lac Aylmer et le Grand Lac Saint-François présentent un grand intérêt pour les pêcheurs sportifs qui y recherchent le doré jaune, le grand brochet et même la ouananiche. Pour assurer la pérennité de cette activité ainsi qu'une saine gestion de ces espèces, les associations de riverains concernées, en concertation avec le secteur Faune et Parcs du gouvernement du Québec, invitent les pêcheurs à collaborer à un projet visant à améliorer les connaissances sur les populations de poissons de ces lacs. Pour ce faire, un **Carnet du pêcheur** est distribué en guise d'outil complémentaire important à l'étude entreprise. Quelques minutes suffisent au pêcheur pour remplir ce carnet qui permettra aux intervenants de prendre les actions adéquates pour bien gérer ces plans d'eau.



PHOTO : Gouvernement du Québec

3

Le Saint-Laurent...un bien collectif

Dominic Saigado, agent de recherche et d'information, Les Amis de la vallée du Saint-Laurent

L'eau couvre 70 % de la surface du globe. Avec 3 % des réserves mondiales renouvelables en eau douce, le Québec est, à plus d'un titre, privilégié et le fleuve Saint-Laurent y est pour beaucoup. Toutefois, il s'agit d'une ressource aussi fragile que vitale et sa gestion comporte des éléments qui touchent directement ou indirectement la population. Son usage est donc très déterminant pour son avenir et Les Amis de la vallée du Saint-Laurent (AVSL) en sont très conscients.

Entre 1930 et 1970, la baignade connaissait une grande popularité et faisait même partie intégrante de notre vie quotidienne, notamment dans notre région. De nombreux sites riverains, quais, zones de villégiature, parcs publics et privés accueillait des milliers d'adeptes de la détente et de la baignade en bordure du Saint-Laurent. Cependant, au début des années 70, une pollution croissante a amené la désertion des rives par la population. Le manque d'intérêt pour le fleuve Saint-Laurent était installé pour une bonne vingtaine d'années. Et, depuis maintenant quelques années, des efforts considérables de dépollution ont été réalisés le long du Saint-Laurent afin de redonner à ce fleuve ses usages perdus. Heureusement, avec le temps, nous avons retrouvé le fleuve. Il s'agit maintenant d'en retrouver l'accès. Tous s'entendent pour dire qu'en étant plus proche du Saint-Laurent on l'aimera davantage et on le protégera davantage. La question de l'accès public est fondamentale.

Une étude a d'ailleurs été réalisée en 1997 par le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) afin d'analyser l'état bactériologique de l'eau du Saint-Laurent entre Saint-Romuald et Saint-Michel-de-Bellechasse. Les conclusions de la recherche dévoilent des résultats porteurs d'espoir. L'analyse des échantillons dans les 10 sites choisis en bordure fluviale révèle que deux plages offrent en tout temps (100 %) une baignade sécuritaire pour la santé (moins de 200 coli./100 ml). Les taux de contamination les plus élevés se situent cependant aux extrémités amont et aval du territoire. Les résultats témoignent donc des progrès, mais ils nous révèlent également la nécessité de poursuivre nos efforts de décontamination du fleuve et de ses tributaires si nous voulons en profiter pleinement.

Le fleuve dans la région Chaudière-Appalaches possède aussi ses richesses fauniques et floristiques qui méritent d'être protégées. Dans cette perspective, les AVSL réalisaient en 1997 un projet de renaturalisation d'une partie des rives du marais de Saint-Antoine-de-Tilly. Un projet semblable pourrait aussi être réalisé par les AVSL à la hauteur de Saint-Romuald afin de protéger certains habitats le long des berges. Sur cette lancée, les AVSL ont la ferme intention de présenter un mémoire, cet automne, dans le cadre de la consultation publique du Bureau d'audiences publiques en environnement sur la gestion de l'eau au Québec. Nous voulons rappeler au gouvernement que le fleuve Saint-Laurent mérite une place de choix dans cette gestion. Le Saint-Laurent est le deuxième plus grand fleuve du Canada. Dans une perspective de considération

des enjeux stratégiques importants pour le pays, le fleuve doit aussi être considéré comme un immense bassin versant. Nous devons accorder à ce bien collectif une grande importance, dans toute sa gestion, et en faire un patrimoine national. Le moment est donc bien choisi pour le Québec de se doter prochainement d'une première politique de l'eau, à l'instar de nombreux pays dans le monde.

Depuis 13 ans, les AVSL travaillent à promouvoir le développement durable de l'écosystème du Saint-Laurent. Fondé en 1986, l'organisme compte maintenant plusieurs centaines de membres au Québec. Se consacrer à la sauvegarde du Saint-Laurent, c'est aussi aborder l'importante question de ses usages. À cet effet, un message clair est lancé à l'intérieur de notre récent ouvrage « Du kayak au cargo, Un fleuve pour tous ! ». Nous sommes d'avis que si tout le monde doit pouvoir profiter du Saint-Laurent, tout le monde doit aussi en être responsable. Toutefois, afin de favoriser ces usages, il faut bien sûr un meilleur accès public. Le Saint-Laurent doit retrouver sa juste place dans le cœur des Québécois, chez qui il faut réveiller la volonté d'en prendre soin et le goût de le fréquenter.



PHOTO : Pêche et Océans Canada

DU KAYAK AU CARGO, UN FLEUVE POUR TOUS !

Le mercredi 5 mai dernier avait lieu au Centre d'interprétation du Vieux-Port de Québec le lancement officiel d'un nouveau recueil des Amis de la Vallée du Saint-Laurent intitulé Du Kayak au cargo, Un fleuve pour tous ! Cet ouvrage traite des multiples formes de la navigation sur le fleuve Saint-Laurent. Il rassemble des témoignages, des analyses et des réflexions de navigateurs d'expérience et d'experts en la matière. Il est une source importante d'informations pour toute personne intéressée par la navigation sur le fleuve Saint-Laurent et il est maintenant disponible en librairie au coût de 19,00 \$.

Détermination des enjeux de la gestion de l'eau dans le bassin versant de la rivière Chaudière.

Le comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC II) vient de déterminer les enjeux de la gestion de l'eau dans le bassin versant de la rivière Chaudière. Les quatre enjeux qui serviront à l'élaboration du schéma directeur de l'eau (SDE) pour ce bassin versant sont les suivants :

- L'approvisionnement en eau potable;
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques et riverains;
- Assurer la sécurité de la population et réduire les dommages causés par les inondations;
- Mettre en valeur le potentiel récréo-touristique lié à l'eau.

Rappelons qu'en novembre 1997, le COBARIC II a obtenu, du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, le mandat de réaliser une expérience-pilote de gestion de l'eau par bassin versant et plus spécifiquement de :

- Réaliser un schéma directeur de l'eau (SDE);
- Réaliser une proposition de financement pour le SDE;
- Consulter la population du territoire.

Le bassin versant d'une rivière représente l'ensemble du territoire drainé par cette rivière et ses principaux tributaires, incluant les eaux souterraines. Le bassin versant de la rivière Chaudière couvre une superficie de 6 682 km² et est drainé par 4 principaux tributaires : les rivières du Loup, Famine, Beaurivage et le Bras Saint-Victor. Il touche, en tout ou en partie, à 2 régions administratives (Estrie et Chaudière-Appalaches), à 8 MRC et 93 municipalités. La population du territoire drainé par le bassin versant de la rivière Chaudière est de près de 180 000 habitants.

Source : communiqué de presse, 22 avril 1999, Comité de bassin de la rivière Chaudière

On veut évaluer la qualité de l'eau des puits

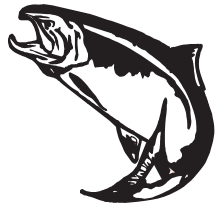
La région de Chaudière-Appalaches, étant reconnue pour sa vocation agricole et ses activités d'élevage, il va de soi que les opérations d'épandage y soient plus fréquentes dans l'entourage de certaines populations résidentes. Afin d'évaluer les effets de ces opérations sur la qualité de l'eau des puits privés, la Direction de la santé publique de la planification et de l'évaluation de la région Chaudière-Appalaches a convenu de mener, au cours des prochaines semaines, une étude dans certains secteurs des municipalités de Saint-Lambert, Saint-Bernard, Saint-Isidore, Scott, Saint-Théophile, Saint-Martin et Sainte-Lucie-de-Beauregard. Les propriétés, sélectionnées au hasard, seront situées en zone agricole où les activités d'élevage sont intensives et seront comparées à d'autres propriétés dans des secteurs où on retrouve très peu d'élevages.

Vous serez donc peut-être sollicités dans les prochaines semaines pour participer à cette étude. Les propriétaires ou les locataires choisis auront alors l'opportunité d'obtenir gracieusement une analyse de l'eau de leur puits. Nous souhaitons que les citoyens sélectionnés acceptent de participer à cette étude qui, en plus de leur fournir des informations utiles sur la qualité de l'eau qu'ils boivent, permettra à la Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation, de mieux connaître cet aspect important de la santé environnementale dans Chaudière-Appalaches.

Les responsables de l'étude tiennent donc à remercier toutes les personnes qui collaborent à ce projet de recherche

Source : communiqué de presse, 28 avril 1999, Régie régionale de la santé et des services sociaux

Renseignements : Denis Olivier, Direction de la santé publique (Sainte-Marie), 386-3509



Actualités

Deux engagements majeurs pour l'avenir de la rivière Etchemin : signature de la Charte de la rivière Etchemin, formation du Conseil de bassin Etchemin.

Le Comité de restauration de la rivière Etchemin (CRRE) tenait le samedi 8 mai à Saint-Henri le premier colloque sur la gestion de l'eau pour l'avenir de la rivière Etchemin. Ce colloque a réuni 72 personnes et a donné lieu à **deux engagements majeurs pour l'avenir de la région : la signature de la Charte de la rivière Etchemin et la formation du Conseil de bassin Etchemin provisoire.** De plus, la ministre déléguée de la région Chaudière-Appalaches, Mme Linda Goupil, était présente pour la remise au Conseil de bassin Etchemin d'une aide financière de 12 000 \$ de la Fondation de la faune du Québec.

La signature de la Charte de la rivière Etchemin a permis à 20 signataires protocolaires et à 23 signataires individuels ou corporatifs de s'engager moralement sur des principes qui doivent soutenir la gestion de l'eau et des ressources qui lui sont associées, à l'intérieur du bassin versant de la rivière Etchemin. Signalons la signature de députés, de préfets, de maires, d'industriels, d'agriculteurs, de forestiers et de citoyens du bassin versant. La Charte de la rivière Etchemin est disponible actuellement pour consultation et signature au bureau du CRRE à Saint-Henri. Par la suite, la charte circulera de ville en ville et d'événements en événements pour que chaque citoyen du bassin versant puisse la consulter et la signer.

Pour ce qui est du deuxième engagement du colloque, soit la **formation du Conseil de bassin Etchemin** (organisme de concertation pour la gestion de l'eau sur la base du bassin versant), la **création d'un conseil de bassin provisoire** est annoncée. Ce conseil de bassin est constitué actuellement de 24 personnes de différents secteurs d'ac-

tivités. Les membres du conseil auront pour mandat d'établir le mode de fonctionnement du conseil de bassin. Le CRRE **invite tous les intervenants agricoles, industriels, touristiques ou autres à venir rejoindre les membres du conseil de bassin provisoire afin d'enrichir la réflexion qui mènera au Conseil de bassin Etchemin.** Vous pouvez rejoindre le CRRE aux coordonnées suivantes :

Comité de restauration de la rivière Etchemin (CRRE), 12, rue de la Paix, Saint-Henri (Québec) GOR 3E0
Tél. : (418) 882-3680 / Fax. : (418) 882-3688 / Courriel : crre@globetrotter.qc.ca

Le CRRE remercie toutes les personnes qui ont fait de cet événement une réussite avec une note particulière aux membres du Comité de réflexion dont les efforts de concertation ont jeté les bases de la Charte de la rivière Etchemin et du Conseil de bassin Etchemin. Rappelons que le colloque est l'aboutissement d'une démarche de concertation régionale ayant eu lieu durant l'hiver. Pour les mois à venir, avec l'appui du CRRE et de ses partenaires, le conseil de bassin provisoire poursuivra donc la concertation pour établir les moyens de prendre en charge l'avenir de la rivière Etchemin et de son bassin versant.

Source : communiqué de presse, 11 mai 1999, CRRE

Explorez avec nous

Les fossés prennent une autre dimension grâce au procédé du « tiers inférieur »*

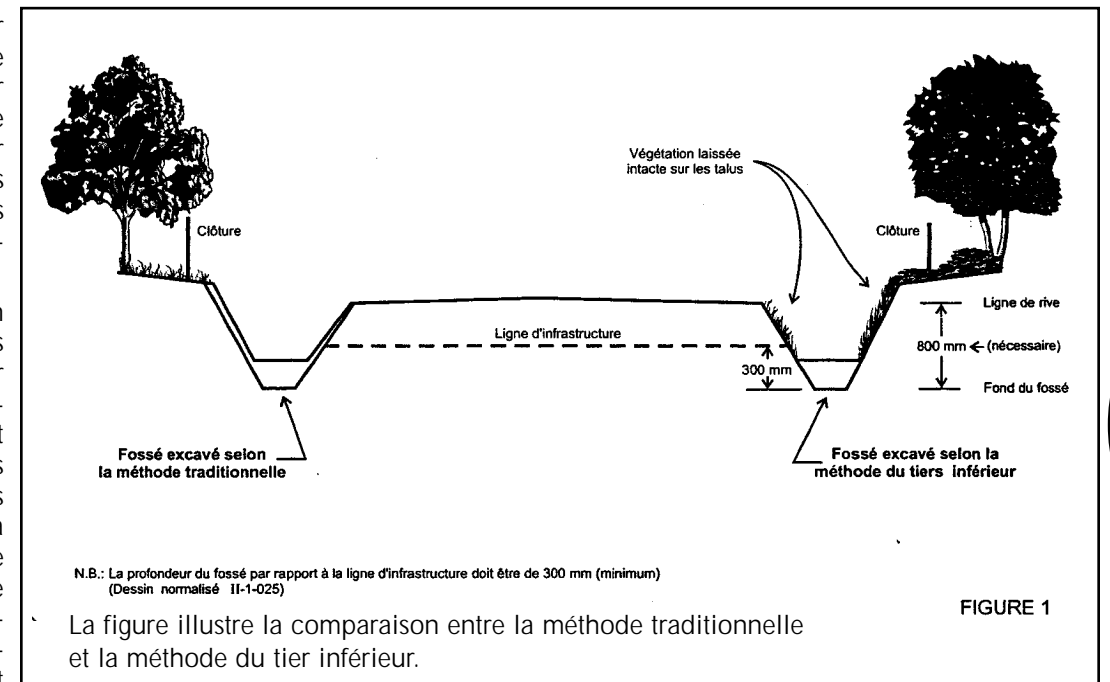
N'ayant pas toujours eu une bonne cote auprès des organismes environnementaux, le ministère des Transports du Québec (MTQ), en s'associant avec le Regroupement des associations pour la protection des lacs et cours d'eau de l'Estrie et du haut-bassin de la Saint-François (RAPPEL), contribuera à redorer son blason en matière d'environnement. En effet, une nouvelle approche dans le nettoyage des fossés a été proposée au MTQ par cet organisme. Baptisée « tiers inférieur », la méthode consiste à réduire le creusage des fossés au strict minimum et à utiliser la nature comme allié. Seul le fond du fossé est nettoyé par creusage, c'est-à-dire environ le tiers inférieur de la profondeur totale du fossé. Au-dessus du tiers inférieur, les talus sont laissés intacts, conservant ainsi la végétation déjà en place (Figure 1).

À la question « Peut-on faire un entretien plus écologique des emprises routières et économiser à la fois de l'argent et des énergies ? », le MTQ a répondu oui et avec raison. Les avantages constatés pour la méthode « tiers inférieur » comparée à la méthode traditionnelle sont entre autres la forte diminution de l'érosion des talus et une réduction importante de la sédimentation dans le fond des fossés et dans les ponceaux. De plus, la réduction des coûts d'entretien engendrée par une diminution de 30 % à 60 % du volume de déblais à disposer et surtout, par une réduction de la fréquence d'intervention accentue les effets positifs de la méthode du « tiers inférieur ». À ce stade de l'expérimentation, le bilan environnemental et économique de la méthode du « tiers inférieur » surpasse largement celui de la méthode traditionnelle. La nouvelle méthode a été mise à l'essai par les centres de services de la Direction de l'Estrie, particulièrement par le CS de Richmond, où elle fut utilisée lors de la majorité des interventions d'entretien des fossés routiers réalisées depuis le début de l'été 1996. L'expertise en cours de développement par le personnel de ces centres de services pourrait éventuellement s'avérer fort intéressante pour l'ensemble du ministère.

La collaboration avec le milieu environnemental colle par ailleurs très bien aux objectifs que le ministère s'était fixés lors de l'élaboration de sa Politique sur l'environnement en 1992. Tous les partenaires associés au projet sont fiers des résultats obtenus et comme le souligne Jean Gagné du Service des inventaires et du plan : « L'utilisation de la méthode du tiers


inférieur pour le nettoyage des fossés permet au MTQ de démontrer sa volonté d'agir en partenaire avec la collectivité régionale en partageant ses préoccupations environnementales et en travaillant avec elle à la recherche de solutions efficaces. »

Désormais, le respect de l'environnement sera considéré non seulement comme un principe à la DT de l'Estrie, mais il sera reconnu dans des actions concrètes.



*Source : Thérèse Morin, inspirée des textes de Jean Gagné, journal le Fouineur, Transports Québec, vol. 3, no 6

La Direction Chaudière-Appalaches du MTQ a pris connaissance de l'approche de nettoyage des fossés par la méthode du tiers inférieur et en reconnaît l'intérêt sur les plans économique et surtout écologique. Elle l'a d'ailleurs mise en application en 1998 sur le territoire de trois de ses six centres de services. L'utilisation de cette méthode sera étendue cette année à l'ensemble du territoire pour diminuer l'érosion et le transport de matériaux, partout où elle sera applicable.

**À tous nos membres! Vous êtes invités à nous communiquer l'adresse de votre site Internet. Nous pourrions ainsi vous relier via notre propre site qui sera en opération le 3 juin 1999 à l'adresse suivante: creca.qc.ca**



Faits saillants du portrait régional de l'eau dans le cadre de la consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec

Ce résumé présente les faits saillants du portrait de l'eau dans la région Chaudière-Appalaches. Il est tiré d'un document de travail de la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du ministère de l'Environnement, élaboré dans le cadre de la consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Deux séances publiques ont eu lieu à Sainte-Marie-de-Beauce, les 23 et 24 mars dernier.

Portrait socio-économique de la région

- La région a une population de 380 496 personnes (en 1997) réparties dans 168 municipalités elles-mêmes regroupées dans 11 MRC. Le territoire forestier couvre 72,8 % du territoire dont 86 % en forêt privée. Le territoire agricole, incluant les boisés, représente 34,1 % du territoire.

6 Portrait quantitatif de l'eau de surface

On retrouve :

- Un peu plus de **1 000 cours d'eau** inscrits au répertoire toponymique et plus de 2 300 autres répertoriés au ministère de l'Environnement. Les 3 principales rivières sont la Chaudière, l'Etchemin et du Sud. Pour sa part, le fleuve Saint-Laurent longe la région sur une distance de 160 km ;
- 625 lacs** dont la grande majorité est de très faible superficie ;
- 355 barrages** dont 236 sont utilisés à des fins de villégiature et 8 produisent de l'énergie hydroélectrique. De plus, on dénombre quatre projets d'aménagement de barrages rétractables sur la rivière Chaudière ;
- La rivière Chaudière est sujette à des **inondations** périodiques. Outre les causes naturelles, les pratiques de développement des ressources du milieu, sans toujours tenir compte de leurs effets potentiels sur le ruissellement et l'érosion sur le bassin versant, ont un impact sur les inondations.

Portrait qualitatif de l'eau de surface

- La qualité de l'eau du **fleuve Saint-Laurent** est jugée satisfaisante selon l'IQBP. Il subsiste néanmoins des problèmes de contamination bactériologique qui rendent la baignade

non sécuritaire en certains endroits. Ce problème est dû entre autres à la pollution diffuse (d'origine agricole) et aux débordements d'eaux usées non traitées provenant, par temps de pluie, des différents réseaux d'égouts municipaux de la rive sud ;

- La qualité de l'eau des rivières** Chaudière, Boyer, Etchemin et du Sud est principalement compromise par une **importante pollution d'origine agricole** sur leurs bassins respectifs. La rivière Boyer était jadis la principale frayère à éperlans dans le moyen estuaire du Saint-Laurent. En raison de la destruction de cette frayère, l'éperlan aura bientôt le statut *d'espèce vulnérable* au Québec. Quant à la rivière Bécancour, il persiste un problème important d'eutrophisation au lac William.

Portrait de l'eau souterraine

- Près de **47 % de la population est alimentée par eau souterraine** et près de 46,8 % l'est par puits individuels ;
- La région compte 3 puits de captage (ou résurgences captées) d'eau de source à des fins commerciales ;
- Dans la majorité des secteurs, le potentiel aquifère est au moins suffisant pour combler les besoins en eau d'une famille ;
- La qualité de l'eau souterraine est généralement bonne pour tout le territoire. Cependant, seules les zones bénéficiant d'un couvert imperméable et les secteurs à relief accentué des Appalaches peuvent être considérés comme peu vulnérables aux contaminations.

Portrait municipal

- 53,2 % de la population est alimentée par eau de surface**, 27 municipalités s'alimentent en eau potable à partir de rivière, lac ou directement du fleuve Saint-Laurent ;
- Le 31 décembre 1998, 95 % de la population de la région était raccordée à un réseau d'égouts traitant ses eaux usées ;
- 12 lieux d'enfouissement sanitaire générant du lixiviat sont répertoriés. Bien que traités, les lixiviats représentent une charge de contamination non négligeable pour les eaux de surface ;

- Advenant des problèmes affectant la qualité ou la disponibilité de l'eau souterraine, les solutions correctrices pourraient s'avérer fort complexes et coûteuses, voire irréalisables. Les principaux problèmes des prises d'eau potable en zone agricole sont la contamination bactériologique par les nitrates et par l'azote ammoniacal ;
- Les zones inondables de plusieurs cours d'eau de la région n'ont toujours pas été déterminées. Certains développements résidentiels ou industriels sont susceptibles d'être encore réalisés dans des zones à risques (non cartographiées).

Portrait industriel

Secteur primaire :

- Les **mines d'amiante** qui se trouvent principalement dans la MRC de l'Amiante et plus précisément dans la région de Thetford-Mines ont favorisé la formation de multiples haldes de résidus miniers. Certaines de ces haldes se situent en bordure de la rivière Bécancour. L'écoulement des eaux de pluie et de la fonte des neiges entraîne des matières particulaires dans le cours d'eau. Cependant, Lab Chrysotile, société en commandite qui exploite ces mines, a tenté certaines expériences de revégétation de ces haldes ;
- En général, l'exploitation des nombreuses carrières et sablières du territoire entraîne peu d'impacts sur les eaux souterraines, à part l'abaissement de la nappe phréatique dans certains cas d'exploitation sous le niveau de la nappe.

Secteur secondaire :

- On trouve environ **1 150 établissements industriels et manufacturiers**. Le ministère de l'Environnement en a dénombré, en 1995, 142 dont les rejets d'eaux usées (eaux de procédé) étaient susceptibles de créer un impact significatif sur l'environnement. Parmi les industries répertoriées dans la région, on en trouve une dizaine, réparties dans différents secteurs industriels, dont la consommation d'eau et le volume de rejet sont d'une importance notable.

Portrait agricole

- La région est une des plus importantes régions du Québec en matière de production agricole**. Elle regroupe 18 % des fermes du Québec et 11 % des superficies cultivées au Québec. Près de la moitié des unités animales contenues dans la région (46 %) appartiennent au secteur porcin. La

présence importante de production sans sol dans laquelle se trouvent souvent les élevages de porcs et de volailles **amène une pression continue sur la qualité des cours d'eau** ;

- Les activités agricoles de la région sont, par secteur, tellement intenses qu'elles peuvent créer une dégradation significative par endroit de la qualité de l'eau de surface et potentiellement de l'eau souterraine ;
- Les interventions pour **recalibrer, redresser et reprofiler les cours d'eau** de manière à accélérer l'évacuation des eaux qui ruissellent sur les sols agricoles banalisent les cours d'eau pour en faire de simples canaux d'évacuation moins diversifiés et moins aptes à jouer leur rôle d'habitat pour la faune. Dans le bassin de la rivière Boyer, ces redressements ont été effectués sur 73 % de toute la longueur des cours d'eau. Cette situation est probablement comparable dans l'ensemble des cours d'eau situés dans la plaine agricole de la région.

Portrait faunique et récréo-touristique

- Parmi les problèmes auxquels font face les **populations de poissons et leurs habitats**, plusieurs proviennent de l'activité agricole, comme l'apport important de fertilisants dans les lacs et les cours d'eau, la disparition des bandes riveraines et le drainage agricole. Globalement, on peut affirmer que les lacs et cours d'eau de la région abritent des habitats du poisson où les perturbations d'origine anthropique sont souvent importantes ;
- Certaines des **espèces animales** présentes dans la région et associées aux milieux aquatiques et humides font partie de la liste des espèces susceptibles d'être déclarées menacées ou vulnérables. Les milieux aquatiques et en particulier les milieux humides et riverains sont, comme partout ailleurs dans le sud du Québec, très menacés par la pression du développement commercial, industriel, résidentiel et agricole. Il en est ainsi des tourbières, relativement abondantes dans la région, qui disparaissent à un rythme préoccupant ;
- La région se caractérise par le nombre élevé d'infractions à la Loi sur les Pêches, particulièrement des cas de **creusage et de remblayage dans l'habitat du poisson** ;
- L'accès limité aux plans d'eau et, pour les rivières, le faible débit d'étiage et la qualité douteuse de l'eau au cours de ces épisodes, constituent les facteurs limitant la pratique des activités de contact avec l'eau les plus souvent mentionnées par la population.